

Aide à la formation en mobilité vers la France Action de formation individuelle CTM	
Mesure	<p>Les formations en mobilité visent l'acquisition de qualification pour les demandeurs d'emploi.</p> <p>Les formations en mobilité en France sont traitées par l'intermédiaire de L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM).</p>
Public	Demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins six (6) mois au Pôle-emploi.
Conditions	1. La formation n'existe pas en Martinique
Formations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Formations dispensées en France :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Les formations diplômantes ou professionnalisantes qui s'inscrivent dans une démarche de projet d'accès à l'emploi - Les formations de niveau V à III dans tous les domaines professionnels - Les formations de niveau V à II dans les secteurs sanitaire et social
Aide de la CTM	L'aide porte sur le coût pédagogique de l'action de formation et les frais annexes Elle est attribuée sous conditions de ressources
Montant de l'aide	L'aide est plafonnée à 10 000 euros
Statut du stagiaire en formation	Stagiaire de la formation professionnelle
Rémunération	Dans le cadre de la convention CTM-LADOM, une allocation de base, versée par LADOM pour le compte de la CTM, peut être attribuée, sous conditions de ressources
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Formations dispensées en France :</i> La durée supérieure ou égale à 150 heures
Instruction des demandes	Le dossier complet doit être déposé à LADOM pour instruction Le dossier est transmis par LADOM à la CTM pour décision du Président du Conseil Exécutif
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Formations dispensées en France :</i> Liste des pièces LADOM.doc
Contact	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Formations dispensées en France :</i> LADOM 3 rue Victor Hugo 97202 FORT DE FRANCE Téléphone : 05 96 71 67 83